



DDA MOYEN-COURRIER : Signature d'un avenant au chapitre G

Plusieurs réunions se sont tenues entre les 3 Organisations Syndicales Représentatives (SNPNC – UNSA – UNAC) et la direction afin d'apporter des améliorations à l'article 14 du Chapitre G.

Afin de rétablir une équité et de pouvoir faire coexister les systèmes DDA vol sur LC et MC, quelques modifications nécessaires ont été apportées :

- Nous avons fait apparaître le DDA escale préférentielle, encore non inscrit dans l'accord et pourtant possible sous crew en DDA gratuit.

- Possibilité offerte aux PNC d'exprimer un 2ème choix d'escale préférentielle de découcher dès lors que les développements informatiques auront été opérés. L'avantage est que **ce DDA gratuit** permet aux PNC de faire l'économie de points DDA vol, en « compensation » d'un système de points positifs sur LC. L'option points positifs n'a pas été retenue pour le MC compte tenu de la multiplicité du nombre de rotations qui changent tous les mois, contrairement au LC où les rotations sont stables par saison IATA.

- La valeur des points DDA vol est divisée par 2 sur MC/CC/BP, ce qui permet d'être plus en adéquation avec ce qui se pratique sur LC, car le DDA 2 y est gratuit ! Ce nouveau décompte permet de "dépenser" à peu près le même nombre de points que sur LC :

- . 1 courrier avec date passe de 8 points à 4.
- . 1 courrier sans date passe de 6 points à 3.
- . 1 courrier journée passe de 4 points à 2.

- En cas de mobilité, le PNC se voit attribuer la médiane des points DDA vol du réseau qu'il rejoint. Le fait que des points positifs soient octroyés sur LC crée un écart substantiel de points au compteur DDA vol entre MC et LC, et pourtant, les PNC MC/CC/BP ont leur lot de rotations pénibles non valorisées. L'attribution d'une médiane de points DDA vol permet de rétablir davantage d'équité entre PNC et limite ainsi la discrimination. Le choix de la médiane a été préféré à la moyenne, ce qui permet d'exclure les valeurs extrêmes.

- Réinitialisation des compteurs DDA (avec attribution de 100 points + 1,5 point par année d'ancienneté) au 1^{er} avril de chaque année.

✓ Reset des compteurs DDA MC/CC/BP au 1^{er} avril de chaque année

✓ DDA escale préférentielle inscrit dans l'accord

✓ Possibilité d'un 2^{ème} choix d'escale préférentielle de découcher sans retrait de point

✓ Coût en points des DDA vols divisé par 2

✓ Équité en cas de mobilité. Crédit de points attribué égal à la médiane MC ou LC

Nous avons convenu de nous donner un an d'observation afin de corriger d'éventuels dysfonctionnements.

Vos élus de L'INTERSYNDICALE PNC (SNPNC-UNSA PNC) continuent d'œuvrer pour qu'un système plus équitable soit mis en place sur LC. Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'évolution des négociations pour le LC car le système actuel n'est pas abouti et risque de générer des inégalités entre les PNC qui se répercuteront sur toute la suite de nos carrières.